



Bulletin Municipal

NEUILLY-EN-THELLE



MARS 2023



EDITO	page 3
CANTINE, LE COÛT ET LA PARTICIPATION PARENTALE	page 4
SOCIAL	page 4
INFORMATIONS DU PÔLE ANIMATION JEUNESSE	page 5
RÉCOMPENSES DES ÉLÈVES MÉRITANTS	page 6
«PASS» DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	page 6
NUISANCES ET RÉGLEMENTATION.....	page 7
BIBLIOTHÈQUE «COLETTE».....	page 8
TRAVAUX	page 9
BUDGET & FINANCES.....	page 9
QUI EST QUI ?.....	page 10
L'ANNÉE 2022 EN IMAGES	page 10
L'ANNÉE 2022 EN IMAGES SUITE	page 11
RÉVISION DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME (PLU)	page 12
PASS THELLE BUS - TRANSPORT INTERCOMMUNAL	page 13
CONCILIEUR DE JUSTICE	page 13
EXPRESSION LIBRE DE L'OPPOSITION	page 14
EXPRESSION LIBRE DE LA MAJORITÉ	page 14
AGENDA.....	page 15
LE JEU DES SEPT ERREURS	page 16



Madame, Monsieur,

En ce début d'année plein d'incertitude économique, sociale et le bruit des armes qui revient en Europe, c'est un message d'espoir et de réussite pour vos familles que je veux vous délivrer.

Pour ma part, j'ai le bonheur perdu d'avoir été entendu mais non écouté, dans bien des domaines.

D'une chambre législative indécise, en continuelle contradiction, nous devons chaque jour nous accommoder.

Avec mon équipe municipale, nous restons à votre écoute. Nos services sont présents pour vous apporter aide et assistance, bien évidemment dans la limite de nos compétences, gardons notre optimisme, l'avenir nous appartient et nous l'écrivons ensemble.

Je remercie nos commerçants, nos enseignants, nos associations, nos soignants qui animent notre commune.

Je vous souhaite le meilleur à tous.

Le Maire
Bernard ONCLERCQ



CANTINE, LE COÛT ET LA PARTICIPATION PARENTALE....

Vous avez été nombreux à vous poser des questions lors de la modification des tarifs de cantine.

Malheureusement, nous vous avons informé dans notre lettre de 2022 des augmentations déjà pratiquées par notre prestataire. En 2022 le conseil municipal avait décidé que « le prix du repas en septembre 2022 était maintenu sous réserve d'une nouvelle augmentation des coûts imposée par le prestataire du fait de la situation géopolitique ».



Le contexte économique actuel n'a échappé à personne et les augmentations que vous subissez dans votre vie de tous les jours touchent aussi les communes. Les fournisseurs ne se privent pas d'augmenter les tarifs et par deux fois déjà la ville a pris à sa charge des augmentations du prestataire. La limite a été atteinte avec la dernière augmentation de 20% qu'il a nécessairement fallu répercuter en grande partie sur la facturation des familles, la commune ne pouvant absorber indéfiniment ces augmentations sans mettre en péril le fonctionnement des autres services.

Parallèlement à cette hausse imposée par le fournisseur, nous avons choisi de renégocier la partie du contrat concernant le service des maternelles.

En effet, nous avons constaté que les petits, ne parvenaient pas à manger le même repas que les grands. Déstabilisés par la nouveauté de la cantine et trop jeunes, ils ne parviennent pas à manger l'intégralité de leurs repas et ce malgré l'aide des ATSEM. De ce fait, ils ne retournent pas à l'école après avoir pris un déjeuner équilibré. Par ailleurs, la plus grande partie des denrées alimentaires était jetée.

Fort de ce constat il a été décidé d'adapter le menu servi aux petits, avec moins de plats mais mieux ciblés, pour qu'ils aient à la fois plus de temps pour manger et un apport calorique suffisant. Bien sûr un élément étant supprimé, le prix a été revu et de ce fait, l'augmentation imposée par le fournisseur a été diminuée d'autant pour ces enfants de maternelle.

Concernant les tarifs, ils pourront toujours être considérés comme trop élevés. Pourtant ne sont facturés aux familles que les coûts de nourriture du prestataire, la charge de personnel restant intégralement communale. Il faut considérer en plus du coût du repas les deux heures d'accueil des enfants, dont la charge salariale n'est pas prise en compte.

Actuellement aucune solution alternative ne permet de diminuer le tarif de base.

Pour rappel, bien que les services de restauration ne soient ni une obligation ni une compétence imposée, la municipalité souhaite, bien entendu, maintenir ce service de cantine au mieux de l'intérêt des familles, dans le compromis financier le plus acceptable pour tous.

Bertrand VASSEUR et Caroline BILL.

SOCIAL

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est toujours actif face aux personnes rencontrant des difficultés, qu'elles soient passagères ou récurrentes. N'hésitez pas à demander un rendez-vous à Martine SIGAUD, l'adjointe en charge du CCAS, qui examinera votre situation, vous proposera des aides en fonction de vos besoins et suivant vos charges et ressources. Elle pourra aussi vous orienter vers des services plus en adéquation avec vos difficultés. Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter (03.44.26.86.66).

Martine SIGAUD

INFORMATIONS DU PÔLE ANIMATION JEUNESSE

Les évolutions apportées au cours de l'année précédente ont porté leurs fruits. Effectivement, toutes les périodes d'ouverture ont emporté un franc succès. Les congés de la Toussaint et ceux de Noël ont vu une fréquentation optimale de nos jeunes Noviliaciens.

En octobre, les enfants du centre ont pu découvrir le monde merveilleux de l'Égypte ou rêver avec Harry Potter. En décembre ils ont même rencontré le Père Noël.

Les 12/17 ans ont réalisé la très belle fresque que tout le monde peut admirer sur le portail des associations. Ce projet est porté en partenariat avec le Conseil départemental qui octroie une subvention à la commune.

L'équipe d'animation s'attache toujours, dans le cadre de son projet pédagogique, à offrir des activités citoyennes, culturelles et sportives aux enfants.

Le programme de février est élaboré sur le thème « Protégeons la terre ».

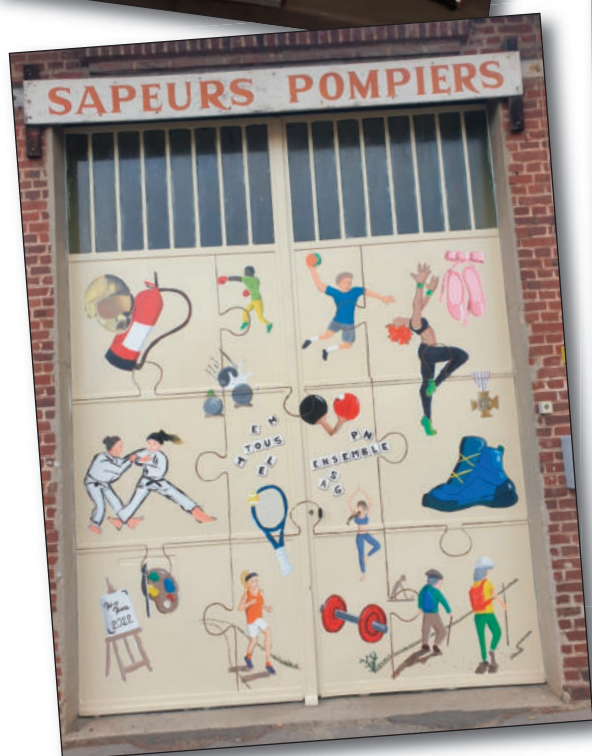
Celui d'avril emmènera les enfants au pays des mythes et légendes puis dans celui des contes de Perrault.

Pour finir, le centre de loisirs de juillet 2023 ouvrira trois semaines :

- pour l'accueil des 3/11 ans
- pour chaque tranche d'âge (6/9 ans et 9/11 ans) avec un séjour
- pour les 12/17 ans : trois semaines d'activités sur site

Soyez vigilants aux dates d'inscription !

Caroline BILL



RÉCOMPENSE DES ÉLÈVES MÉRITANTS

Depuis plus de 22 ans, la commune récompense les plus méritants des membres de ses associations. Depuis deux ans, les meilleurs élèves de Neuilly-en-Thelle qui obtiennent le Brevet des Collèges ou le Baccalauréat avec la mention « très bien » sont eux aussi récompensés.

Si vous êtes concernés, merci de vous faire connaître en mairie avec une copie de votre diplôme pour la session 2023 et vos résultats seront valorisés lors d'une prochaine cérémonie des récompenses en 2024.



Concernant la session 2022, le secrétariat des collèges et des lycées nous ont communiqué les nommés.

Maria MARTINS

«PASS» DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil départemental vous propose différentes formules d'aides financières notamment pour le permis, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter les services départementaux.



INFORMATIONS

PASSPERMIS : 03 44 06 63 90

PASSAVENIR : 03 44 10 70 37

PASSBAFA : 03 44 10 70 14

CONTACT-PASSCITOYEN@OISE.FR

Matériel bruyant (nouveaux horaires)

Par arrêté municipal du 07/02/2023, la tonte des pelouses et toutes opérations susceptibles de générer des nuisances sonores pourront avoir lieu :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Entretien

La mairie est naturellement garante de la propreté de la chaussée. Les particuliers et professionnels sont pour leur part tenus d'entretenir les trottoirs qui jouxtent leur résidence ou leur local. Les trottoirs doivent être dégagés de manière à faciliter la circulation des piétons. Le nettoyage, notamment des feuilles, de la neige, ainsi que le désherbage sont à la charge du riverain.

Feux

Par obligation réglementaire les feux sont interdits tout au long de l'année, que ce soit l'incinération des déchets verts ou autres résidus de chantier, mais aussi les feux d'artifice qui sont soumis à une réglementation particulière.

Circulation

Le code de la route s'applique sur l'ensemble du territoire communal y compris quand les agents de police ne sont pas de service. Merci de respecter notamment les règles de base concernant le stationnement des véhicules, qui, mal garés, peuvent obliger les piétons à prendre des risques dont vous pourriez être tenus pour responsable.

Vélos et trottinettes électriques sont des véhicules. À ce titre ils ne peuvent pas circuler sur les trottoirs. Pour rappel, les trottinettes électriques ne peuvent pas circuler dans des zones qui permettent de rouler à plus de 50 km/h. La circulation entre les villes est donc interdite sauf quand il y a des pistes cyclables.

Notre police municipale constate très régulièrement des conducteurs mal stationnés utilisant les feux de détresse. Le fait d'utiliser les «warning» pour une autre situation qu'un réel danger ou une panne contrevient à l'article R416-19 du code de la route. La contravention prévue lors de ces abus est de 4^{ème} classe (135 euros).



Le tapage nocturne, de 22h à 7h du matin, est quelque chose de bien connu, mais le tapage diurne de 7h à 22h est lui aussi interdit. Il s'agit des bruits anormaux qui peuvent nuire aux relations de voisinage (musique trop forte, bruits qui se transmettent dans les appartements, cris d'animaux...).

Les nuisances olfactives et visuelles sont aussi considérées comme trouble anormal de voisinage.

Police municipale

06.07.29.06.74

et

07.86.23.79.71

Gendarmerie / Police Nationale

17

ou

112 depuis un portable

En 2022, à la bibliothèque municipale « Colette », Laetitia, Nathalie et Stéphanie ont accueilli plus de 9000 visites et 4000 passages d'écoliers, de la première année de maternelle au CM2.

Ayant à cœur leur mission de lecture publique, nos bibliothécaires étoffent chaque année davantage le choix de documents adulte, jeunesse et multimédia : romans, romans large vision, documentaires, magazines, documents adaptés aux troubles DYS et aussi DVD ou CD, livres oralisés...

Les prix Lirethelle adulte et jeunesse ainsi que les deux dictées annuelles (en partenariat avec les bibliothèques du secteur) ont emporté un franc succès !

En juillet, nous avons pu proposer une animation lecture en musique pour les tout-petits sur le thème des crocodiles et dès la rentrée l'atelier « bébé-bouquine » a fait son grand retour (atelier mensuel sur inscription) pour le plus grand plaisir de nos petits lecteurs. Septembre a connu une grande vente de livres désherbés avec 800 ouvrages vendus entre 20 et 50 centimes lors du forum des associations. Cette récolte sera réinvestie dans le fonds de la bibliothèque.

A l'automne, les 5 - 8 ans ont découvert le kamishibai et ont réalisé un portrait de loup avec des feuilles mortes.

Et enfin, cette année 2022 s'est achevée avec la 20^{ème} édition du Salon du Livre qui a attiré un peu plus de 300 visiteurs.



Les prochains rendez-vous programmés en 2023

- | | |
|------------------------|---|
| fin mars début avril : | Lancement du comité de lecture Lirethelle adultes |
| lundi 3 avril : | Dictée Lirethelle à Fresnoy-en-Thelle à 20h |
| lundi 15 mai : | Atelier « Bébé-bouquine » |
| lundi 19 juin : | Atelier « Bébé-bouquine » |
| juillet : | Lecture en musique pour les tout-petits |
| samedi 9 Septembre : | Vente de livres désherbés, lors du forum des associations |
| lundi 9 octobre : | Dictée Lirethelle |
| novembre : | Contes d'automne |
| samedi 25 novembre : | Salon du livre |

Le retour de l'inflation met à mal les équilibres financiers de nos collectivités. La suppression de la taxe d'habitation compensée par l'État sur la base de l'année 2017, ne correspond plus à notre réalité actuelle. Nous devons faire des choix dans nos investissements et maîtriser au plus juste nos coûts de fonctionnement. Malgré tout, les travaux programmés se poursuivent.

La première partie de la mise aux normes d'accessibilité de la mairie est terminée. Coût 1,6 million d'euros.

Le bâtiment historique sera réhabilité en 2023, avec l'isolation, la modernisation des bureaux, de la salle du conseil, des toitures et des dépendances.

Nous pourrions y accueillir les permanences de différents services publics dans de bonnes conditions, coût estimé 800 000 €.

Le déplacement des services techniques de la rue Driard vers l'avenue de l'Europe est estimé à 1 000 000 €. Objectif : donner de meilleures conditions de travail à nos agents, augmenter la sécurité routière et permettre de planifier l'extension et l'accessibilité de la bibliothèque municipale.

Rue Marceau Vollard, la canalisation d'eau potable a été changée par le Syndicat des Eaux du Pays de Thelle, la commune a profité de cette opération pour refaire le revêtement de la route à moindre coût. Des places de stationnement ont été créées à proximité du cimetière. Impasse Hellio, la canalisation d'eau potable a été changée, les trottoirs et la chaussée seront repris en 2023.

Suite au passage de l'architecte des Bâtiments de France, un dossier est à l'étude pour la mise aux normes de l'entrée ouest (parvis) de l'église Saint Denis.

A l'école Georges Brassens : changement de la chaudière, des portes fenêtres, de l'éclairage dans la grande salle, laquelle verra ses fenêtres changées en 2023.

A la poste, les fenêtres de l'appartement ont été changées, le toit terrasse refait, le remplacement de la chaudière et l'isolation extérieure sont programmés.

A l'école Claude Debussy, la chaudière sera remplacée.

Au centre associatif, boulevard Lebègue, la toiture en ardoise sera remaniée.

Bertrand VASSEUR

BUDGET & FINANCES

Depuis 2020 les budgets communaux ont dû faire face à des difficultés inédites.

D'abord la pandémie due au Covid a eu un impact sur les dépenses de fonctionnement. En effet la fermeture temporaire des services périscolaires a privé la commune des contributions des familles. La commune a continué de rémunérer les personnels de ses services. Par ailleurs, les plans sanitaires successifs mis en place par les services de l'éducation nationale ont impliqué la mise à disposition supplémentaire dans les écoles, de personnels communaux et de moyens de fonctionnement (produits de désinfection par exemple).

Dans la foulée est survenue la crise énergétique avec une augmentation considérable des prix de l'électricité et du gaz alors que les communes ne bénéficient pas du bouclier tarifaire. Ceci nous a conduit à mettre en place des mesures d'économie d'énergie dont l'extinction en deuxième partie de nuit de l'éclairage public. Mais ceci a par ailleurs un impact écologique positif !

Malgré ces difficultés les finances communales restent saines, les taux d'imposition communaux sont inchangés depuis 2003.

Gérard AUGER

QUI EST QUI ?



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

notre adjointe au maire de Neuilly-en-Thelle **Maria Martins** - la sénatrice de l'Oise et ancienne ministre **Laurence Rossignol** - le Maire de Neuilly-en-Thelle **Bernard Onclercq** - notre Conseiller départemental **Bruno Caleiro** - notre député **Alexandre Sabatou** - le sénateur de l'Oise **Olivier Paccaud**

Réponses 1-Olivier Paccaud / 2-Laurence Rossignol / 3-Bruno Caleiro / 4-Maria Martins / 5-Alexandre Sabatou / 6-Bernard Onclercq

L'ANNÉE 2022 EN IMAGES



L'ANNÉE 2022 EN IMAGES SUITE



RÉVISION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Le PLU est un outil qui traduit et met en œuvre, pour les 10 à 15 ans à venir, des principes de développement durable à l'échelon local. Il fixe les règles d'urbanisme : zones constructibles, emprise au sol, prescriptions architecturales, etc...

Le PLU de notre commune a été approuvé le 15 juin 2009. Il a fait l'objet de plusieurs modifications dont la dernière le 3 juin 2021. La révision générale du PLU de notre commune constitue une opportunité. Elle remet tout à plat et fait un diagnostic global de notre ville. Cette étude du document de planification permet de mener une réflexion sur le développement à moyen terme de la ville afin d'assurer un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les différentes lois environnementales.

A plusieurs occasions, vous avez pu prendre connaissance du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en mairie, lors d'un bilan en conseil municipal du 20 octobre 2021, ou pendant la réunion publique du 17 mai 2022. Le bulletin d'informations municipales de mai 2022 et le site Internet de la commune ont aussi présenté le PADD.

La procédure est toujours en cours. L'écriture de la partie réglementaire qui traduit les orientations est à présent achevée. Un document a exposé, de manière synthétique, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le zonage et le règlement. Par délibération du 20 octobre 2022, le conseil municipal a arrêté le projet. La mairie est en attente des retours des observations des personnes publiques associées (PPA) dont le service de l'État. Les pièces du dossier et les avis des PPA seront disponibles dès l'ouverture de l'enquête publique. Celle-ci est envisagée au second trimestre 2023. Ainsi, vous pourrez, une nouvelle fois, faire vos observations et remarques sur le site Internet, sur le registre en mairie ou lors d'une des permanences du commissaire enquêteur. Les informations sur les dates de consultation vous seront communiquées prochainement.

Sandrine SOARES

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier.

En application de la réforme de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020, depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires.

Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023.

Ainsi, vous devez vous connecter sur votre espace particulier du site impots.gouv.fr. Un nouvel onglet « biens immobiliers » a été créé. Si vous êtes bailleur vous devez également indiquer l'identité des occupants. N'oubliez pas de valider si vous procédez à un changement de situation ou non.

Des explications supplémentaires sont disponibles sur le site Service-Public.fr

Sandrine SOARES

Neuilly-en-Thelle fait partie de la Communauté de Communes Thelloise dont l'une des compétences est le transport. Pour tous vos déplacements (travail, loisirs, santé...), la Thelloise met à votre disposition le service Pass Thelle Bus qui vous propose deux types de dessertes : le service Gares (Chambly, Cires-Lès-Mello, Chantilly...) et le service Centre Bourgs (Beauvais, Noailles, Beaumont-sur-Oise...), comprenant la ligne urbaine Chambly (piscine, maison de santé, Chamblyrama ...) et la ligne inter-urbaine Ercuis/Persan (gare de Persan). Les véhicules du Pass Thelle Bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Pour toute information vous pouvez consulter le site passthellebus.fr, envoyer un mail : contact@oise-mobilite.fr ou téléphoner au : 0 970 150 150

Sandrine SOARES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le saviez-vous ? Il existe en mairie de Neuilly-en-Thelle un conciliateur de justice qui peut vous aider à régler vos litiges.

Vous avez un souci avec un voisin, une entreprise, ou un conflit entre propriétaires et locataires ? Il existe un moyen simple, gratuit et efficace pour vous accompagner et aider à résoudre le problème : le conciliateur de justice.

Le recours à une procédure de médiation est vivement conseillée et parfois même exigée dans certaines saisines du tribunal (par exemple pour trouble anormal de voisinage). Le conciliateur n'est ni un juge ni un enquêteur. Il intervient à la demande soit d'un particulier, soit du tribunal judiciaire dans le seul but de trouver une solution équitable à leur différend par le dialogue et la concertation. Il a l'obligation de secret et d'impartialité. La conciliation repose sur la bonne volonté des uns et des autres, afin de trouver un accord satisfaisant pour chacune des parties. Toutefois, il n'intervient pas dans les affaires concernant les litiges avec l'administration, l'État ou les collectivités, le droit de la famille, le droit syndical.

Votre conciliateur, monsieur MARTAUD, peut vous recevoir en mairie.

Ses permanences ont lieu les mardis après-midi sur rendez-vous, pris à l'accueil de la mairie (03 44 26 86 66).

Pour plus d'information :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/conciliateur-justice>

Sandrine SOARES

EXPRESSION LIBRE DE L'OPPOSITION

Madame, monsieur,

Au moment où cette nouvelle édition du bulletin municipal paraît, la période propice aux vœux est passée. Néanmoins, je profite de cette tribune pour vous souhaiter une année 2023 pleine de santé et de bonheur.

Pour notre équipe de l'opposition, 2023 est une année particulière puisque c'est l'année de mi-mandat municipal.

Le moment pour vous indiquer que nous avons travaillé de manière la plus constructive possible avec l'équipe de la majorité même si nous ne sommes pas d'accord sur certains choix municipaux.

Pour autant, nous sommes satisfaits que certains projets, présentés lors de notre campagne électorale de 2020, aient été pris en compte comme la remise à plat du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui prévoyait une sur-urbanisation galopante.

Pendant un an, nous avons travaillé au sein du COmité de PILotage (COFIL) et plusieurs de nos propositions ont été prises en compte.

Pour autant, le document final ne correspondant pas à toutes nos attentes, nous nous sommes abstenus.

D'ailleurs, le COFIL a permis de confirmer l'information que nous vous communiquons dès 2020 à savoir que la population dépasserait les 4000 habitants en 2022.

Le temps nous donne raison et les trois années à venir nous diront aussi si nous avons eu raison trop tôt d'affirmer que les infrastructures de la commune ne seraient plus adaptées à une telle population. A suivre donc...

Pour conclure, nous espérons que l'avenir sera meilleur que les trois dernières années entre les confinements, les mouvements sociaux, la guerre à notre porte et une inflation galopante. Alors souhaitons-nous encore une bonne santé pour mieux aborder les défis à relever.

Très cordialement

Denis JACOB

EXPRESSION LIBRE DE LA MAJORITÉ

Enfin c'est arrivé : nous avons pu de nouveau rencontrer les administrés en toute liberté lors de nos traditionnelles fêtes et animations. Il aura fallu attendre la moitié du mandat. Souhaitons que pour la suite vous puissiez y croiser régulièrement tous vos élus et pas uniquement l'équipe de la majorité. A mi-parcours, un bilan s'impose : les services de l'Etat nous ont imposé un cadre pour l'urbanisation (loi résilience d'août 2021), mais il est conforme en tous points à ce que l'équipe majoritaire souhaitait en terme de développement. Le nombre d'habitants se stabilise, le pic des naissances est maintenant dépassé. Le bâtiment provisoire installé à la maternelle pour faire face à l'afflux ponctuel de jeunes enfants n'aura bientôt plus de raison d'être là et sa location, comme prévu de longue date, s'arrêtera pour retrouver la configuration initiale. Cette gestion de bon sens fait presque toujours l'unanimité en réunion de Conseil municipal, on ne peut que s'en réjouir.

L'équipe de la majorité

AGENDA

MARS

- vendredi 17 mars : Séance de cinéma à 20h (SALLE DES FÊTES)
 dimanche 18 mars : Représentation théâtrale (SALLE DES FÊTES)

AVRIL

- dimanche 02 avril : Salon du Bien-être toute la journée de 10h à 17h (SALLE DES FÊTES & SALLE DE LA SOIE)
 dimanche 16 avril : Marche **RANDO CLUB** 25^{ème} édition (SALLE DES SPORTS)

MAI

- Vendredi 08 mai : Cérémonie « Victoire 1945 » à 11h (SALLE DES FÊTES)
 vendredi 12 mai : Séance de cinéma à 20h (SALLE DES FÊTES)
 Dimanche 14 mai : 6^{ème} trail de 12 et 20 Kms organisé par le **COMITÉ DES COUREURS DU THELLE** (SALLE DES SPORTS)
 dimanche 21 mai : Brocante organisée par le **FOYER CULTUREL ET DE LOISIRS** (CENTRE VILLE)

JUIN

- samedi 03 juin : Fête Communale, feu d'artifice (COMPLEXE SPORTIF ALAIN MALLON)
 04 et 05 juin : Fête Communale
 samedi 10 juin : Gala de Boxe organisé par **LANCES** (SALLE DES SPORTS)
 dimanche 18 juin : Cérémonie « Appel du 18 Juin 1940 » à 11h (SALLE DES FÊTES)
 Vendredi 23 juin : Organisation d'une boum par **APENET** (SALLE DES SPORTS)
 samedi 24 juin : Kermesse école Georges Brassens de 09h à 12h (SALLE DES SPORTS)
 samedi 24 juin : Fête de la Saint Jean à partir de 17h sur le thème « le BRÉSIL »
 dimanche 25 juin : Fête de la danse organisée par le **FOYER CULTUREL ET DE LOISIRS** (SALLE DES SPORTS)

JUILLET / AOUT

- vendredi 07 juillet : Séance de cinéma en plein air à 22h30 (COMPLEXE SPORTIF ALAIN MALLON)
 jeudi 31 aout : Cérémonie de la libération de Neuilly-en-Thelle à 18h (SALLE DES FÊTES)

SEPTEMBRE

- samedi 09 septembre : Fête des enfants toute la journée (COMPLEXE SPORTIF ALAIN MALLON)
 samedi 09 septembre : Forum des associations de 10h à 17h (SALLE DES SPORTS)
 vendredi 15 septembre : Séance de cinéma à 20h (SALLE DES FÊTES)
 dimanche 24 septembre : Brocante organisée par le **FOYER CULTUREL ET DE LOISIRS** (CENTRE VILLE)

OCTOBRE

- vendredi 13 octobre : Séance de cinéma à 20h (SALLE DES FÊTES)

NOVEMBRE

- samedi 11 novembre : Cérémonie « Armistice » à 11h (SALLE DES FÊTES)
 vendredi 17 novembre : Séance de cinéma à 20h (SALLE DES FÊTES)
 samedi 25 novembre : Salon du Livre (SALLE DES FÊTES)
 25 et 26 novembre : 27^{ème} Tournoi de Judo «challenge Raymond Roy»
 Organisé par le **DOJO NEULLYSIEN** (SALLE DES SPORTS)

DECEMBRE

- samedi 02 décembre : Concert de Noël (SALLE DES FÊTES)
 mardi 05 décembre : Cérémonie « hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie » à 11h (SALLE DES FÊTES)
 samedi 09 décembre : Marché de Noël (SALLE DES SPORTS)



Le jeu des sept erreurs

